



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Montescot  
Dépt. des Pyrénées-Orientales

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JANVIER 2011

L'an deux mille onze, le vingt janvier à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel MARTIN, Maire.

*Présents* : Mmes HUMBERT, ALBERNY, M GRATACOS (arrivée 18h45), Mme DARDENNE, MM. CLARIMON, FERNANDEZ, GIMENEZ, HUESCA, LECOINTE, RAMIA, MMES BENEZET, MATHEU (arrivée à 18h43), HUGUEN-RIGAILL, MAZODIER, PERARNAUD, VILLARD.

*Absents excusés* : M SALA

*Secrétaire* : Mme HUMBERT

*Date de la convocation* : 14 janvier 2011

### I/ FINANCES

- **SUBVENTION RASED**  
Délibération N° 2011/002

Le Réseau d'Aide aux Elèves en Difficulté (R.A.S.E.D.) intervient dans les écoles de la Communauté des Communes d'Illibéris. La subvention demandée par le RASED est de 0.23 € par habitant de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'accorder au RASED une subvention de 383 € pour l'année 2011.

- **MODIFICATIONS DES INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS PORTEURS D'UNE DELEGATION**  
Délibération N° 2011/008

**Monsieur le Maire** rappelle au Conseil Municipal les délibérations en date du 27/03/2008 fixant le montant des indemnités, du 02/04/2009 et du 19/11/2009 modifiant ces mêmes montants.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **décide de modifier** à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2010, et dans la même enveloppe financière existante, la répartition des indemnités de fonctions entre Adjoints et Conseillers Municipaux porteur de délégation, pour tenir compte de la charge de travail de chacun.

- **ADHESION AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DEPARTEMENTAL**  
Délibération N° 2011/001

**Monsieur le Maire**, informe les membres du Conseil Municipal de la création d'un C.O.S.D. (Comité des œuvres sociales départemental) qui a été souhaité par les collectivités territoriales, les établissements publics, et leurs employés.

Il s'agit d'une association déclarée type Loi 1901, à but non lucratif, dont l'objectif est d'instituer, en faveur du personnel territorial, toutes formes d'aides et prestations à caractère social, jugées opportunes.

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'adhésion de la commune au COSD et s'engage à verser au COSD une participation de 1,05% de la masse salariale totale (agents titulaires, stagiaires, et contractuels employés depuis au moins 6 mois consécutifs).

## II/ URBANISME

### CREATION DU LOTISSEMENT COMMUNAL :

- **CHOIX DU NOM**  
Délibération N° 2011/005

**Monsieur le Maire** rappelle la demande de M. INGLES Lucien ancien exploitant de la vigne acquise par la Commune pour la réalisation du lotissement, d'attribuer au lotissement ainsi qu'à l'unique rue de celui-ci le nom « Les Margueridettes ».

**Le Conseil Municipal** après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte cette proposition.

- **PRIX DE VENTE ET MODALITES DE COMMERCIALISATION**  
Délibération N° 2011/004

**Monsieur le Maire** propose à l'Assemblée de fixer le prix de vente des parcelles du Lotissement Communal et présente les modalités de commercialisation ainsi que la convention à intervenir avec les particuliers pour la réservation des terrains.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à la majorité, 1 voix contre Mme Matheu, 16 voix Pour, fixe le prix de vente à 250 € TTC le m<sup>2</sup> et indique les modalités de commercialisations dans l'ordre de priorité suivant :

- 1/ Primo accédants
- 2/ Personnes qui ont dû vendre à la suite d'un évènement familial (divorce, veuvage ...).
- 3/ Autres convenances personnelles

**Le Conseil Municipal** approuve la convention à passer entre l'acquéreur et le vendeur pour la réservation des terrains. Le délai de réservation est fixé à 3 mois. La commune s'engage à restituer l'acompte fixé à 5 % du prix de vente total en cas de désistement de l'acquéreur.

- **CHOIX DES ENTREPRISES**  
Délibération N° 2011/003

**Monsieur Le Maire** commente les résultats de la réunion de la Commission d'Appel d'Offre concernant la création d'un lotissement communal et le choix des entreprises.

Le montant total hors taxes du marché s'élève à 536 323.70 €. Les travaux devraient débiter fin Janvier 2011 pour une durée approximative de 3 mois.

**Le Conseil Municipal** décide de retenir les entreprises suivantes :

- Lot n° 1/ Terrassement Voirie : *Travaux Publics Catalans*
- Lot n° 2/ Réseaux Humides : *Sol frères*
- Lot n° 3/ Réseaux secs : *ARELEC*
- Lot n° 4/ Bassin de Rétention : *Dassé*
- Lot n° 5/ Espaces Verts : *Gabiani*

**Le Conseil Municipal** après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise M. Le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues.

## III/ AFFAIRES GENERALES

- **ASSURANCES**  
Délibération N° 2011/006

**Monsieur le Maire** informe l'Assemblée qu'il y a lieu de réviser les contrats d'assurance de la commune. Il présente les devis obtenus des Compagnies **GROUPAMA, AXA ASSURANCES** et **MMA**.

**Le Conseil Municipal**, considérant que Axa Assurances a présenté un devis plus intéressant, après en avoir délibéré à la majorité, 1 voix contre Mme Huguen, 16 voix pour, retient ce cabinet d'Assurances pour gérer les contrats de la Commune. La durée des contrats est fixée à trois ans.

- **LOCATION TERRAIN COMMUNAL « LA POMPA »**  
**Délibération N° 2011/007**

Par délibération en date du 11/12/2008 le Conseil Municipal avait décidé de louer à Mme VIDAL une partie du terrain non constructible des parcelles acquises par la Commune pour la réalisation du futur lotissement Communal, jusqu'à délivrance du permis de lotir. Le permis de lotir ayant été obtenu, et la Commune n'ayant pas de projets immédiat sur ces parties non constructibles, il propose à l'assemblée de renouveler cet engagement et l'invite à délibérer. **Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'établir un renouvellement de contrat de location avec Mme Monique VIDAL au 1<sup>er</sup> Janvier 2011 pour la mise à disposition du dit terrain pour la pâture de ses chevaux. Le montant du loyer mensuel de cette location est fixé à 40€.

#### **IV/ QUESTIONS DIVERSES**

- **TERRAIN PETANQUE**  
**Délibération N° 2011/009**

**Monsieur FERNANDEZ Président de la Pétanque** expose à Monsieur le Maire et au Conseil Municipal le souhait de son association de créer une extension de terrain (900 m<sup>2</sup>) derrière le local pétanque, afin de recevoir dans de bonnes conditions le championnat départemental cinq fois par an et uniquement en journée. Cette surface pourra par ailleurs avoir des usages multiples.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, considérant l'utilisation polyvalente qui peut en être faite, décide à la majorité (9voix pour, 2 voix contre Mmes Alberny et Humbert et 6 abstentions, Mmes Huguen, Pérarnaud, Matheu, Bénézet, MM Clarimon et Ramia) d'accepter cet agrandissement.

- La Fête du village aura lieu le vingt février et un repas sera organisé au tarif de 16.50 € pour les extérieurs.
- Le prix d'un City stade se monte à 40 000 €, sans la plate forme évaluée à 20 000 €. Ce projet est porté par la Communauté de Communes

La séance est levée à 20 h 20.

**Fait à Montescot le 7 février 2011**

**Le Maire,**

**Michel MARTIN**